

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1966

présenté par
Mme Guion-Firmin

ARTICLE 31

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les ultra-marins veulent afficher leur soutien à l'audiovisuel public et aux ressources affectées à son financement. La réduction d'un euro prévue à cet article est symbolique, à la fois car elle n'allège que très peu le budget des ménages français mais aussi parce qu'elle grève progressivement les ressources affectées à ce secteur. Les transformations structurelles souhaitées par le Gouvernement ont d'ores et déjà conduit à remettre en question la chaîne spécifiquement dédiée aux outre-mer. Il faut maintenir les ressources du service public audiovisuel pour espérer rétablir et entretenir le lien entre l'Hexagone et ces territoires.